

Séance du 1^{er} mars 2007.

Présents : MM. J-M.DUPONT, Bourgmestre ff. – Président.
DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRAUT, Echevins.
B.GALLEZ, Présidente du CPAS
LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, Conseillers Communaux.
Ph.WILPUTTE, Secrétaire Communal.

M.le Bourgmestre ouvre la séance et demande d'excuser MM.CEUTERICK qui est à l'étranger et DELHAYE qui est souffrant.

Il annonce l'arrivée en cours de séance de M.DONFUT et de Mmes DI BARI & FONCK.

Election des Membres du Conseil de Police – Validation

Il est donné connaissance à l'Assemblée de l'Arrêté du Collège du Conseil Provincial du Hainaut, en date du 25 janvier 2007, validant l'élection des Membres du Conseil de Police.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRAUT, LIENARD, FAUVIAUX, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, DISABATO, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

- en a pris acte.

Représentation communale au sein des associations et sociétés

Suite au renouvellement des instances communales, il appartient au Conseil Communal de désigner ses représentants au sein des Assemblées Générales des Associations, Sociétés ou Organismes suivants :

M.le Bourgmestre souligne que les désignations ont été faites en totale collaboration entre les différents groupes politiques.

Il précise que suite à un courrier d'A.Paré, il y a lieu de remplacer Mme B.GALLEZ au sein du Conseil d'Administration. Il propose d'y désigner M.D.DONFUT.

Intercommunales : 5 représentants (dont 3 au moins de la majorité)

- IDEA : D. DONFUT, J-M.DUPONT (PS)
A. LIENARD, P.DEBAISIEUX (CDH)
G. DI BARI (MR)
- IEH : M-P.BURY, T. LAPAGLIA (PS)
A.LIENARD, J-P.DELHAYE (CDH)
P.DERUDDER (MR)
- IGH : M-P.BURY, D. CICCONE (PS)
C.RUELLE, S. VANOVERSCHELDE (CDH)
P. DERUDDER (MR)
- IRZIA : G. CARLIER, P. BOUVIEZ (PS)
Gh. STIEVENART, P.DEBAISIEUX (CDH)
M. DISABATO (ECOLO)
- CIUAP : D. DONFUT, J-M.DUPONT (PS)
Gh.FAUVIAUX,S. VANOVERSCHELDE (CDH)
G. DI BARI (MR)
- IHF : P.BOUVIEZ, D.DRAUX (PS)
F.URBAIN, A.LIENARD (CDH)
P.DERUDDER (MR)
- ITRADEC : P.BOUVIEZ, R. GRACI (PS)
F.URBAIN, S. VANOVERSCHELDE (CDH)
A.BAUWENS (MR)
- IGRETEC : D.DONFUT, J-M.DUPONT (PS)
P.GIANGRECO, Gh. STIEVENART (CDH)
G. DI BARI (MR)
- IPFH : M-P.BURY, V. RUSSO (PS)
J-P.DELHAYE, P.GIANGRECO (CDH)
P.DERUDDER (MR)
- Parc Naturel des Hauts Pays : B.SIRAULT, I.DUPONT (PS)
C.RUELLE, P.DEBAISIEUX (CDH)
M. DISABATO (ECOLO)

Sociétés & ASBL :

Toit & Moi : I.DUPONT, J-M.DUPONT (PS)
 P.DEBAISIEUX, S.VANOVERSCHELDE (CDH)
 A.BAUWENS (MR)

Régie de Quartier : D. DRAUX (PS)

Société Terrienne de Crédit du Hainaut (ex.Terre & Foyer) :

D. DRAUX, B. SIRAUT (PS)
 P.DEBAISIEUX, C.RUELLE (CDH)
 A.BAUWENS (MR)

AIS Mons Logement : D. DRAUX (PS)

UVCW : J-M.DUPONT (PS)

SWDE : 1 effectif : P.GIANGRECO (CDH) et 1 suppléant :D.DRAUX (PS)
 + Conseil d'Exploitation : 1 effectif : P.GIANGRECO (CDH)
 1 suppléant :D.DRAUX (PS)

ETHIAS : P.BOUVIEZ (PS)

SRWT : Gh.STIEVENART (CDH)

Conseil des Communes d'Europe : Ph.WILPUTTE

Holding Communal : D.DONFUT (PS)

Télé MB : A. CEUTERICK (PS)

Fédération du Tourisme : B.SIRAULT (PS)

Maison du Tourisme de Mons : B. SIRAUT (PS)

ASBL Ghuisoland : G.CARLIER, A. CEUTERICK (PS), J-P.DELHAYE (CDH)

PASS : D. DONFUT, J-M.DUPONT (PS), P.DEBAISIEUX (CDH)

Centre Interculturel de Mons et du Borinage (CIMB) :B. GALLEZ (PS)

Centre Culturel Régional : 1 effectif : A. CEUTERICK (PS)
 1 suppléant : J-P.DELHAYE (CDH)

Centre Local de Promotion de la Santé : I.DUPONT (PS)

MCMC : J-P.DELHAYE (CDH), A.CEUTERICK, G.CARLIER (PS)

Maison de la Jeunesse et de la Solidarité : Gh.STIEVENART (CDH)

Espace Prévention Borinage Hauts Pays :

J-M.DUPONT, D. DONFUT, I.DUPONT (PS), F.URBAIN, Gh.STIEVENART (CDH),
A. BAUWENS (MR) + bureau : Gh.STIEVENART (CDH)

SNCB – Espace Multi service – Comité d’accompagnement : J-M.DUPONT (PS)

Café des Sports : P.BOUVIEZ, R.GRACI (PS), F.URBAIN (CDH)

Lire & Ecrire : Gh.STIEVENART (CDH)

Associations spécifiques :

Contrat de Rivière : P.DEBAISIEUX (CDH)

Conseil de l’Enseignement : Gh.STIEVENART (CDH)

Sur proposition du Collège Communal, l’Assemblée, à l’unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, LIENARD, FAUVIAUX, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, DISABATO, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

- acte la désignation de M.D.DONFUT au sein du Conseil d’Administration d’A.Paré, en remplacement de Mme B.GALLEZ ;
- désigne ses représentants au sein des Assemblées Générales des Associations, Sociétés ou Organismes tels que repris ci-dessus.

La délibération requise est adoptée.

Enseignement - Arrêt des chiffres de population scolaire en Primaire au 15 janvier 2007

M.STIEVENART informe l’Assemblée que ce point a été présenté lors de la Commission. Ces chiffres permettent déjà de prévoir la future rentrée scolaire qui aura lieu en septembre prochain.

Sur proposition du Collège Communal, l’Assemblée, à l’unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, LIENARD, FAUVIAUX, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, DISABATO, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

- décide d'acter les chiffres de population scolaire arrêtés au 15 janvier 2007 sur base desquels s'effectuera la répartition des emplois en primaire au 1^{er} septembre 2007.

	Élèves	Périodes	Emplois	Reliquat	Reliquat Adaptation	Reliquat PO
Calmette	193 2 enfants comptent pour 1,5 soit 194	251	9(234)	17	12	5
La Victoire	194 1 enfant compte pour 1,5 soit 195	252	9(234)	18	12	6
La Libération Collard	165 +55 = 220	282	10(260)	22	17	5
Eugies Champ P	56 +43 = 99	132	5(130)	2	1	1
Sars	17	32	1(26)	6	6	/
Total :	725		34	65	48	17

- de transmettre la délibération au Ministère de la Communauté Française ainsi qu'aux Directions d'Ecole et à l'Inspecteur Cantonal primaire.

Ce point sera soumis en CO.PA.LOC du 8 mars 2007.

La délibération requise est adoptée.

Enseignement - Capital périodes complémentaire et montant de fonctionnement attribués aux implantations en discriminations positives – Année scolaire 2007-2008

Le Décret du 30 juin 1998 relatif aux discriminations positives dans l'enseignement prévoit que des moyens supplémentaires soient octroyés à des implantations afin de leur permettre de développer des actions pédagogiques destinées à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

Sont ainsi visées, les implantations accueillant les enfants issus des milieux les plus fragilisés, à savoir :

- Implantations maternelles : Floréal et Léopold.
- Implantations fondamentales : Rue de la Libération
Rue Pasteur Busé.

Le capital périodes complémentaire attribué à ces implantations en vue de la réalisation des projets de discriminations positives, conformément aux articles 7,8 et 9 du dit décret se décompose comme suit :

Groupes scolaires - Implantations	Capital périodes	Montant en fonctionnement
La Victoire - Av Floréal	6 p	1.075,00 €
La Libération –Rue Léopold	6 p	1.319,00 €
La Libération – rue de	25 p	10.657,00 €
Eugies – Champ Perdu -Rue Pasteur Busé	7 p	3.128,00 €

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, LIENARD, FAUVIAUX, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, DISABATO, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

décide :

- d'acter le capital-périodes complémentaire et montant en fonctionnement attribués aux différentes implantations en discriminations positives pour l'année scolaire 2007-2008.
- de transmettre la délibération aux Autorités Supérieures ainsi qu'aux Directions d'Ecole.
- prend acte que ce point sera soumis en CO.PA.LOC du 8 mars 2007.

La délibération requise est adoptée.

Enseignement - Augmentation de cadre en Maternel - Année scolaire 2006-2007

Mesdames J. Cornez, directrice au groupe scolaire d'Eugies et R. lafolla, directrice au groupe scolaire de la Victoire ont informé le Collège Communal que 2 demi emplois maternels supplémentaires peuvent être créés à dater du 22 janvier 2007 soit ½ emploi au groupe scolaire d'Eugies (implantation du champ perdu) et ½ emploi au groupe scolaire de la Victoire.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, LIENARD, FAUVIAUX, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, DISABATO, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

décide :

Article 1^{er} :

- de ratifier la décision prise par le Collège Communal visant à ouvrir, à dater du 22 janvier 2007, deux demi emplois supplémentaire en maternel respectivement aux groupes scolaires de La Victoire et d'Eugies – implantation du Champ Perdu.

Article 2 :

- ces emplois seront maintenus jusqu'au 30 juin 2007, date limite du subventionnement du département. Ils ne pourront néanmoins donner lieu à des nominations définitives.

Article 3 :

- de transmettre ces délibérations au Ministère de la Communauté Française, à l'Inspection et aux Directions d'Ecoles concernées.

La délibération requise est adoptée.

Enseignement - Indemnités de déplacements octroyées aux Directeurs(trices) d'Ecole du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRAUT, LIENARD, FAUVIAUX, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, DISABATO, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

décide :

Article 1^{er} : de permettre aux quatre Directeurs(trices) d'Ecole, d'utiliser, en cas de nécessité leur véhicule à moteur personnel pour effectuer des déplacements pour les besoins du service du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007, à savoir :

- Groupe scolaire de Calmette + implantation Wauters : 1 029 km
- Groupe scolaire La Victoire + implantation Floréal : 1 029 km
- Groupe scolaire La Libération+ implantations Léopold & Collard 1 554 km
- Groupe scolaire d'Eugies + implantations de Sars & Ch.Perdu 1 554 km

Soit 5 166 km x 0,2903 € = 1 499,6 € sur base d'un budget de 1 500 € prévu sur l'article budgétaire 722/12101 « Frais de déplacements et de séjour du personnel communal et des mandataires ».

Article 2 : l'intervention financière de la Commune sera limitée à la puissance fiscale du véhicule appartenant à l'agent bénéficiaire avec un maximum de 7 CV.

Article 3 : de transmettre la délibération aux Autorités Supérieures.

La délibération requise est adoptée.

Mobilité – Règlement complémentaire sur le roulage - Mesures de circulation diverses

M.le Bourgmestre informe les Membres du Conseil qu'il y a lieu de retirer le point n°8 relatif à la rue de l'Occident.

M.DISABATO demande s'il est normal de voter autant de demandes visant à l'instauration de parkings handicapés.

M.DUPONT précise que ce genre de parking n'est pas réservé exclusivement à la personne qui en fait la demande.

M.DRAUX, quant à lui, ajoute que ceux-ci sont accordés aux personnes reconnues atteinte d'un handicap de plus de 66 %. Dans la mesure du possible, ces emplacements sont installés à proximité de leur domicile mais ils n'en disposent pas d'office.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, LIENARD, FAUVIAUX, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, DISABATO, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

route d'Eugies

- Mesure de circulation visant à relever la vitesse maximale autorisée à 70 km/h entre le n°6 de la route d'Eugies et le n°20 de la rue de l'Égalité.

rue Sainte-Philomène

- Mesure visant à interdire le stationnement le long du n°125, sur une distance de 6 mètres.

rue Apollon

- Mesure de circulation visant à diviser la chaussée en deux bandes de circulation, entre le n°7 et la rue de la Libération.

rue de la Fontaine

- Mesure visant à interdire le stationnement le long des n°s 36 et 38.

rue du Grand Trait – tronçon compris entre les rues de l’Usine et de Lambrechies

- Abrogation des mesures actuelles relatives à la circulation et au stationnement.
- Mesure visant à interdire la circulation à tout conducteur, sauf les cyclistes, depuis la rue de l’Industrie vers la rue de Lambrechies.
- Délimitation au sol d’une piste cyclable du côté pair pour les cyclistes à contresens.
- Délimitation du stationnement au sol entre les n°5 et 57.
- Mise en œuvre d’un îlot directionnel au carrefour formé avec la rue de Lambrechies afin de canaliser la circulation.

rue des Israélites

- Mesure visant à interdire le stationnement entre le n°34 et la rue des Escargots.

rue de la Libération

- Mesure visant à interdire le stationnement, le long du n°82 sur une distance de 1,50 mètre.

Sur proposition du Collège Communal, l’Assemblée, à l’unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, LIENARD, FAUVIAUX, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, DISABATO, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

décide :

- de retirer le point n°8 relatif à la rue de l’Occident ;
- de soumettre la présente à l’approbation du Service Public Fédéral de la Mobilité et des Transports;

- et, sous réserve de l'approbation ministérielle, de charger le service technique communal de la réalisation de ces travaux.

La délibération requise est adoptée.

Installation d'une citerne de récupération d'eau de pluie dans le site sportif du Pavillon de la Garde – Projet amendé conformément aux remarques de la Région Wallonne

Cette Assemblée, en séance du 26 octobre 2006, a approuvé le projet des travaux d'installation d'une citerne de récupération d'eau de pluie au montant estimatif de 23 595 € TVAC, par voie de procédure négociée.

La Région Wallonne a émis des remarques et le cahier spécial des charges a été amendé en conséquence. C'est pourquoi l'estimation actuelle s'élève à 24 563 € TVAC.

M.DISABATO fait remarquer que ce dossier est une très bonne chose. D'autres sites pourraient également être installés, car l'eau est un bien précieux.

M.DUPONT rejoint M.DISABATO sur ce point. La gestion de l'eau est indispensable pour tous. C'est donc bien volontiers que l'on s'inscrit dans cette optique.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRAUT, LIENARD, FAUVIAUX, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, DISABATO, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

- décide d'approuver le projet tel que modifié au montant de 24 563 € TVAC.

La délibération requise est adoptée.

Convention Fost Plus 2006-2010. – Délégation de mission à l'Intercommunale IDEA en matière de collectes sélectives

En date du 18 octobre 2006, le Conseil d'Administration de l'Intercommunale IDEA a marqué son accord sur la convention à conclure entre celle-ci et l'asbl Fost Plus, convention prenant cours le 1^{er} janvier 2006 avec effet rétroactif et pour une durée de cinq ans.

Dans cette convention, il est demandé en son annexe III que le Conseil Communal de toutes les communes affiliées délègue à l'Intercommunale IDEA ses compétences sur l'objet de la convention à savoir la gestion des déchets ménagers.

En effet, les statuts de l'Intercommunale IDEA et principalement son objet social comprennent la collecte des déchets ménagers, les collectes sélectives, la location et la vidange de conteneurs, la gestion des parcs à conteneurs et le transport des flux de déchets mais intègrent aussi toute activité généralement quelconque susceptible de contribuer au secteur déchets.

Dès lors, il appert que cette délégation rentre tout à fait dans les missions de cette Intercommunale.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, LIENARD, FAUVIAUX, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, DISABATO, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

décide :

Article 1^{er} : de réaffirmer la délégation de compétence portant sur la gestion des déchets ménagers de manière exclusive à l'Intercommunale IDEA et d'approuver la délégation de compétence sur l'objet de la convention à l'Intercommunale IDEA.

Article 2 : de transmettre la délibération à l'Intercommunale IDEA.

La délibération requise est adoptée.

M. DONFUT, Mmes FONCK & DI BARI entrent en séance

Passation d'un marché de services en vue de procéder à un curage et à une étude endoscopique complète du réseau d'égouttage de la rue des Alliés à Frameries.

Dans le cadre de l'aménagement de la Grand'Rue, l'IDEA, Auteur de projet pour l'égouttage, envisage de recourir à la technique du chemisage.

Ce mode opératoire présente l'avantage de ne pas nécessiter d'ouverture en voirie puisqu'il se pratique au départ des chambres de visites existantes.

La SPGE préfinance les travaux d'égouttage à condition d'obtenir la garantie du bureau de contrôle SECO, lequel, pour la délivrer, a exigé de disposer d'une étude endoscopique complète.

L'IDEA présente donc un dossier projet relatif à la passation d'un marché de services en vue de procéder au curage puis à une endoscopie du réseau d'égouttage de la rue des Alliés.

La procédure négociée sans publicité a été retenue pour ce marché de services évalué à 20.350 € TVAC, que la SPGE pré finance également.

M.DRAUX signale que la Commune n'a pas voulu perturber les commerces de cette artère et donc, on a essayé, sur base de l'étude menée, la technique du chemisage pour laquelle toutes les garanties de fiabilité ne sont pas encore rencontrées.

C'est la raison pour laquelle, aujourd'hui, on passe un marché pour l'endoscopie complète du réseau d'égouttage.

En fonction des résultats obtenus, on pourra avancer dans ce dossier.

L'étude complète se clôturera en juin prochain ce qui permettra de lancer le marché.

M.DUPONT souligne l'importance d'obtenir toutes les garanties avant d'aller plus loin dans ces travaux.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

décide :

Article 1^{er} : d'approuver le principe-projet du curage et de l'étude endoscopique des égouts de la rue des Alliés, à Frameries.

Article 2 : d'approuver le dossier projet établi par l'IDEA au montant de 20 346,15 € TVAC et les conditions du marché de service à passer par voie de procédure négociée sans publicité.

La délibération requise est adoptée.

Revitalisation Urbaine - Placette des rues de Lille, Désiré Maroille et de l'Enseignement - Approbation de la convention réglant les modalités d'octroi de la subvention

En juin 2005, le Conseil Communal a décidé du principe de revitalisation d'un centre urbain, opération qui s'articule autour d'un projet privé visant à la création de 19 logements, sur la placette en question, par la société GROEP HUYZENTRUYT, de WAREGEM.

La convention de partenariat entre la Commune et le promoteur privé a été signée en décembre 2005.

Le dossier de revitalisation, après avoir reçu l'aval du Conseil Communal en mai 2006, a été soumis à la CRAT, Commission régionale d'Aménagement du Territoire, et présenté à Monsieur le Ministre, pour approbation.

Dans le cadre de cette approbation, la Région wallonne demande l'approbation du Conseil Communal sur la convention réglant les modalités d'octroi de la subvention.

M.DUPONT précise qu'il s'agit d'une subvention d'un montant de 886 000 € qui sera investie dans l'espace public.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRAUT, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

décide :

Article 1^{er} : d'approuver la convention réglant les modalités d'exécution de l'arrêté pour la réalisation de l'opération de revitalisation urbaine.

La délibération requise est adoptée.

Rue de France – Travaux de construction – Non respect du permis d'urbanisme Désignation d'un avocat

En séance du 23 juin 2005, le Collège Echevinal a décidé d'accorder aux époux Bua –Milani un permis d'urbanisme pour la construction d'une habitation à réaliser à l'angle des rues de France et Dejardin.

Le 7 septembre 2006, un procès-verbal a été signifié aux intéressés, d'arrêter les travaux de construction d'une habitation en cours d'exécution, ceux-ci étant exécutés en infraction au permis d'urbanisme délivré le 30 juin 2005 et de ce fait, en infraction à l'article 84 § 1^{er}, du CWATUP.

Suite à cette décision, le 4 décembre 2006, la Commune de Frameries a reçu une citation à comparaître le 13 décembre 2006 par devant Monsieur le Président du Tribunal de Première Instance de Mons.

La Commune de Frameries a été jugée par défaut. Par conséquent un jugement a été rendu en cette affaire le 9 janvier 2007, d'ordonner la suppression de la mesure prise par la Commune de Frameries à l'encontre des demandeurs tendant à stater les travaux.

Afin de faire opposition de la décision prise par le Juge du Tribunal de Première Instance de Mons et de défendre les intérêts de la Commune de Frameries en cette affaire et vu l'urgence, le Collège du 25 janvier 2007 a décidé de désigner Maître Maurice ELOY, avocat à Bruxelles.

En application de l'article L 1242-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

M.DUPONT attire l'attention de l'Assemblée sur le fait que la Commune doit se garantir d'un point de vue juridique et donc, une nouvelle délibération a été déposée sur les tables et ce, à la demande de M.A.LIENARD.

M.DISABATO rappelle son intervention lors de la Commission. Il regrette l'absence de représentants communaux lors de la citation à comparaître le 13 décembre 2006, devant le Tribunal de Première Instance de Mons et, le fait que la Commune ait été jugée par défaut.

M.DUPONT reconnaît l'absence de représentant communal, mais le dossier déposé était complet et la position de la commune tout à fait incontestable.

M.DONFUT, quant à lui, rappelle que par rapport à ce dossier, la Commune doit se protéger en ayant recours aux services d'un avocat.

Les intéressés ont présenté un projet sachant qu'ils réaliseraient autre chose ; il leur appartenait de respecter les réglementations en vigueur.

Néanmoins, d'un point de vue personnel, il considère que la réalisation en tant que telle, est belle.

Le règlement urbanistique voté est une bonne chose mais, l'application qui en est faite par les fonctionnaires est parfois restrictive.

Il plaide pour que l'on trouve un consensus à tout ceci et demande que l'on revoie le règlement afin de laisser plus de souplesse. Il s'agit, ici, d'une politique de proximité.

Le Collège Communal pourrait remettre sur le métier le règlement actuel en vigueur.

M.LIENARD rappelle que ce dossier a fait l'objet d'un grand débat lors de la Commission. La délibération reprend par ailleurs un terme que M.DONFUT vient de tenir. Il faut toutefois préserver les intérêts de la Commune et faire respecter les Décrets imposés. Un travail devra être mené au niveau de la CCAT.

M.DUPONT déclare que l'on ne peut exclure de revoir un règlement. On pourrait envisager de revoir celui-ci mais, quel que soit le règlement auquel on ferait référence, les intéressés ont été loin dans le non respect de toute une série de dispositions. Toutefois, la porte reste ouverte aux discussions mais pas pour n'importe quoi.

M.DRAUX reconnaît effectivement que ce règlement est peut être quelque peu rigide dans certaines matières. Ici, si au départ, le problème posé était la teinte des briques. Une solution avait été néanmoins trouvée. Actuellement, plus de 24 infractions sont constatées aux prescriptions urbanistiques du permis et, dès lors, la Commune ne pouvait laisser passer pareille situation. Le règlement, seul, ne peut donc être mis en cause.

Des conciliations ont eu lieu mais, en vain. Il existe également un non respect du permis délivré que l'on ne peut admettre car, aucune façade ne correspond aux plans.

Une procédure est en cours mais, c'est pour protéger la Commune d'un éventuel recours introduit par les propriétaires.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRAUT, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

décide :

Article 1^{er} : de ratifier la désignation de Maître M.ELOY, Avocat rue Defacqzstraat, 78, à 1060 BRUXELLES, afin de défendre les intérêts de la Commune dans cette affaire.

Article 2 : de prendre en charge les frais sur les postes « Frais de poursuite et de procédure » au 10401/123-15.

Article 3 : d'informer ETHIAS du changement.

La délibération requise est adoptée.

**Dénomination de la voirie au plan communal sous le nom « nouvelle voirie » située en face de la gare et dans le prolongement de la rue de la Station –
Dénomination du complexe d'appartements pour cinq bâtiments situés en face de la gare**

Afin que les personnes concernées puissent s'identifier auprès des différentes sociétés distributrices (eau, gaz, électricité, etc...) un nom doit être attribué à cette voirie et à ce complexe.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

décide :

- d'attribuer la dénomination « rue de la Station » à la voirie située entre la rue de Genly et dans le prolongement de la rue de la Station actuelle.
- d'attribuer au complexe à appartements la dénomination « résidence du Pont du Berger », l'avis du représentant de la Commission Royale de Toponymie précisant que cette dénomination correspond à l'usage qui en est fait par la population.

La délibération requise est adoptée.

Adhésion de la Commune à la « Centrale d'Achat d'Energie de l'IPFH »

Par un arrêté d'avril 2005, le Gouvernement wallon a décidé de l'ouverture totale des « Marchés de l'Energie » à dater du 1^{er} janvier 2007, respectant en cela les Directives européennes en la matière.

Le but de cette libéralisation des « Marchés de l'Energie » est de faire profiter les consommateurs, en ce compris les Pouvoirs publics, de prix concurrentiels.

Pour obtenir les meilleurs prix, les pouvoirs publics doivent s'associer et grouper les commandes.

C'est précisément l'objectif que s'est fixé l'IPFH, Intercommunale pure de Financement du Hainaut, en créant une « Centrale d'Achat de l'Energie » à laquelle les collectivités locales sont invitées à s'affilier.

Une convention-type fixe les modalités de cette adhésion.

En attendant que soit tout à fait opérationnelle la structure administrative chargée, au sein de l'IPFH, de passer les marchés publics requis, l'IGRETEC se propose de remplir cette mission, aux mêmes conditions.

M.le Bourgmestre relève qu'il s'agit d'une adhésion dans le but de réaliser des économies.

M.DISABATO rappelle que personne n'a mesuré à sa juste valeur, la libéralisation de tout ceci. Les gains seront très minimes mais, il faudrait aussi investir dans l'ensemble des énergies. Il existe par ailleurs des réductions en matière de consommation énergétique. On pourrait réaliser des études qui, en outre, créent des emplois et aussi procéder à l'évaluation des mesures mises en place. Tout ceci est bénéfique pour la Commune mais aussi pour l'environnement.

M.le Bourgmestre reconnaît qu'une série de mesures intéressantes seront à prendre, on pourra maximaliser. Le fonds pour l'énergie se met en place petit à petit. Il est clair que dans la mesure des moyens on en débattera prochainement. On s'inscrira donc dans cette politique en matière énergétique.

M.DONFUT souligne que ce point sensibilise beaucoup et, c'est important. Tout ne pourra se faire du jour au lendemain. Il faudra du temps. Il faut aussi rappeler que le Décret a été voté en insérant une clause pour les Communes. La Commune de Frameries a été une des premières à faire appel au programme en matière d'économies d'énergie. C'est donc dans cet esprit de continuité que l'on s'inscrit aujourd'hui, dans les nouveautés en la matière. Dans ce débat, il ne faut pas de discours simpliste.

M.GIANGRECO rappelle qu'un plus de 40 % est annoncé en faveur des Communes. Il faudra réagir en bon père de famille et en bon gestionnaire. Il faut retenir que l'étude réalisée fait ressortir des solutions structurelles qui pourront donner une meilleure maîtrise. Il faudra sensibiliser l'ensemble du personnel communal, améliorer les outils électriques au sein des bâtiments. Au-delà de la Commune, il y a des citoyens et, il serait utile d'organiser une réunion d'information globale de la population. On peut aisément parler d'enjeu économique important mais aussi environnemental pour la future génération.

M.le Bourgmestre répond que les dispositions sont prises par les Autorités de Tutelle. Les Communes auront un rôle à jouer et donc, on pourra s'inscrire quand tout sera clairement défini et opérationnel.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRAUT, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

décide :

Article 1^{er} : d'adhérer à la Centrale d'Achat de l'Energie mise sur pied par l'IPFH et ce, aux conditions de la convention-type présentée à cet effet.

Article 2 : d'acquérir l'électricité (basse et haute tension) et le gaz par le biais de cette Centrale d'Achat de l'Energie pour l'ensemble des points de fourniture de la commune.

Article 3 : et de souscrire à la proposition d'IGRETEC visant à assurer provisoirement la mission.

La délibération requise est adoptée.

Dotation communale à la Zone de Police Borraine

Le Collège Communal, en date du 13 février 2007 présente à l'approbation du Conseil Communal le budget 2007 comprenant la dotation de la Zone de Police Borraine.

M.DUPONT informe l'Assemblée que le budget de la Zone de Police Borraine n'a pas encore voté le budget à ce jour ; celui-ci le sera à la fin du mois de mars.

La dotation 2007 reste équivalente à celle de 2006 ce qui devrait permettre à la Zone d'équilibrer son budget.

M.DISABATO préconise que l'on envisage l'aspect « économie d'énergie » également au sein de la Zone. Pour exemple, il cite la police de Quaregnon où le bâtiment reste illuminé toute la nuit.

M.DONFUT intervient en insistant sur le fait que chacun peut juger ce qu'il y a lieu de faire en terme d'énergie et ce, sans plonger la population dans une sinistrose. Pour exemple, il voit mal M.DI RUPO supprimer l'éclairage de la Place de Mons et ainsi la plonger dans l'obscurité. Il faut garder une certaine forme de convivialité. Dans l'immédiat, il pense qu'il serait plus approprié d'envisager un programme global.

Mme FONCK, quant à elle, souligne l'insécurité qui règnerait si un jour, tout était éteint.

M.STIEVENART précise que depuis 10 ans, lors des remplacements de chaudières, on a toujours veillé à installer du matériel de qualité. De plus, un audit énergétique de l'ensemble des bâtiments communaux est en cours. Par ailleurs, voici 4 ans, le CPAS a déjà réalisé un audit énergétique.

M.DONFUT, en outre, rappelle que Frameries a été pionnière en matière de programme de base énergétique et ce, par la mise en place voici plusieurs années, du Programme EPEE.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

décide :

Article 1^{er} : de doter la Zone de Police Boraine d'une intervention de 2 008 489,11 € pour l'exercice 2007.

Article 2 : de transmettre une copie de la délibération au Receveur Communal pour suite voulue.

La délibération requise est adoptée.

Impositions Communales - Vote

Plusieurs taxes communales viennent à échéance au 31/12/2006.

M.P.BOUVIEZ rappelle que les montants restés inchangés et ceux qui le sont.

M.GIANGRECO demande que l'on reste attentif au dossier de l'enlèvement des immondices.

M.DONFUT reconnaît intelligent le fait de se donner un an avec les autres communes pour mener une réflexion à propos de l'enlèvement des immondices. Revoir l'équilibre du règlement taxes n'est pas une mauvaise idée mais, après une étude solide au niveau du Conseil Communal.

M.DISABATO précise que toute une série de dispositions ne permettent pas d'éviter la présence de déchets sauvages mais, il s'interroge à l'effet de savoir où les sociétés externes déposent ce qui a été ramassé.

M.DUPONT répond que la situation sera revue avec discernement.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

- Pylône de diffusion pour GSM : 2.500 €/pylône
- Etablissements dangereux, insalubres et incommodes : de 30 € à 150 € selon le classement.
- Documents administratifs (redevance) : divers taux.
- Ouverture de sépultures (redevance) : pleine terre : 125 €
- columbarium : 50 €
- Recherche et délivrance de renseignements administratifs (redevance) : 3 €/renseignement ou 15 €/heure.
- Redevance sur l'enlèvement par les services communaux des versages sauvages d'immondices : divers taux.
- Exhumations (redevance) :

pleine terre	750 €
Caveaux	250 €
Columbarium	125 €
- Imprimés publicitaires :
 - 0,0111 € : inférieur à 10 grammes
 - 0,0297 € : entre 10 et 40 grammes
 - 0,0446 € : entre 40 et 225 grammes
 - 0,0800 € : supérieur à 225 grammes
 - 0,0060 € : presse régionale gratuite

La délibération requise est adoptée.

CPAS – Budget 2007 – Vote

M.le Bourgmestre invite Mme B.GALLEZ, Présidente du CPAS à procéder à la présentation du budget du CPAS 2007.

« Le budget 2007 du CPAS a la particularité d'être le premier de la mandature et d'intégrer, les actions qui seront menées et les perspectives d'avenir.

Je tiens à vous préciser que ce budget a été voté, à l'unanimité, par le Conseil du CPAS.

Le budget ordinaire du CPAS pour l'année 2007 s'élève à 13 319 432,93 € soit, une augmentation de 744 770 € par rapport à 2006 (soit, 6%).

Nous avons dû prélever 288 417 € sur notre fonds de réserve.

La part communale s'élève à 2 396 950 € c'est-à-dire, 18 % de nos recettes (notons que la moyenne pour 2006 dans les communes wallonnes est de 31,8 % - rapport Dexia).

continuons sur le chapitre des recettes :

les autres recettes de transfert se répartissent comme suit :

- Fonds spécial de l'aide sociale : 2 %
- INAMI : 12 %

nous travaillons à les maximaliser.

- Subsidés fédéraux (22 %), de la Région Wallonne (8 %) et autres (8 %)

Apparaissent également nos recettes de prestations représentant 26 % :

- Hébergements, repas chauds, aides ménagères, espace R, MCAE.

Elles mesurent notre degré d'autonomie.

Pour les dépenses :

- Le personnel représente 48 % de celles-ci avec 5 889 758 € pour environ 270 agents.
- Le personnel est surtout affecté au niveau des services et établissements extérieurs.
- Le personnel administratif serait plutôt en légère diminution.
- Le fonctionnement représente 15 % (diminution de 0,83 %)
- Les transferts d'aide sociale et d'insertion représentent 27 %.
- Le revenu d'intégration sociale diminue.
- Grâce à la prévention et à la Maison Médicale, les frais médico-pharmaceutiques sont en diminution.
- La dette se monte à 1 214 990 € et représente 10 %.
- Les maisons de repos représentent 78,83 % de cette charge.

Le CPAS a énormément investi tant dans son patrimoine que dans l'acquisition de matériel et l'évolution de la dette suit évidemment le développement des services et établissements du CPAS :

- Les maisons de repos
- L'aménagement du Centre de Santé
- Espace R
- L'initiative locale d'accueil
- L'achat de matériel informatique et de logiciels
- L'épicerie sociale

La plupart des projets prévus en 2006 sont finalisés :

- La création de cinq logements de transit
- L'aménagement du Centre Administratif
- Le transfert d'Espace R

- Le début des travaux de construction de la Résidence-services et de reconditionnement des Bosquets est prévu pour avril prochain.
- Ce projet comporte également la création de six lits « court séjour ».

Je profite d'avoir la parole pour rappeler les grands axes de la politique du CPAS.

- L'aide sociale passe de 24 % à 18 % par la diminution du revenu d'intégration sociale au profit de la réinsertion socioprofessionnelle. Le service a mené un travail considérable.
- Notre politique d'hébergement en faveur des seniors, notre nouvelle maison de repos et de soins est occupée à 100 % (une liste d'attente de 60 personnes).
- Nos services à domicile sont en pleine expansion.
- Le service d'aides ménagères SAM emploie désormais 38 personnes.
- Le centre de repassage Espace R se développe et comporte actuellement un service de prise et remise à domicile.

Pour la politique de la santé et de la famille, j'épinglerai :

- La maison médicale pour laquelle nous espérons atteindre l'équilibre fin 2007 (+/- 500 inscrits).
- La collaboration avec l'ASBL coordination « Femmes en marche » qui traite le problème des violences conjugales et intrafamiliales.

Un petit mot du budget extraordinaire.

Il se chiffre à 3 761 500 € et est le reflet de nos priorités.

Les plus gros points étant :

- La construction de douze studios de la résidence-services, l'aménagement des Bosquets et la création de 6 lits « court-séjour » pour 2 790 000 €
- La finalisation des travaux d'aménagement des cinq logements de transit et l'installation d'une alarme, le tout pour 215 000 €
- L'aménagement du centre administratif et social par la pose de nouveaux châssis, 250 000 €

En guise de conclusion, j'insisterai sur deux points :

- Notre budget se caractérise par le développement et la diversité des actions qui permettent de satisfaire les besoins de nos concitoyens et, en parallèle, de créer des emplois de proximité.
- Depuis 2001, l'intervention communale qui détermine le déficit du CPAS a été stabilisée au rythme de l'inflation et se limite à 20 % ceci grâce à une politique de maîtrise des dépenses mais aussi, à une activation permanente de recherches de subventions et au développement des recettes de prestations ».

Mme GALLEZ, Présidente du CPAS, remercie l'Assemblée pour son attention.

M.LIENARD annonce que les représentants du groupe CDh au CPAS ont fait un rapport plus que positif des actions menées par le Centre.

La politique qui y est menée est un élément positif dans son ensemble et, pour ça, le groupe CDh votera le budget 2007 du CPAS.

M.BAUWENS félicite le CPAS pour la continuité des actions menées et son groupe votera également le budget tel que présenté.

M.DONFUT fait remarquer que c'est un premier dossier important pour le CPAS. L'équipe y est nouvelle et unie. Il souhaite à ces personnes un bon travail.

M.DUPONT quant à lui, souligne la maîtrise financière qui est de mise en fonction des différentes actions qui y sont menées. Un bas de laine est bien là et, il permettra dans l'avenir de poursuivre celles-ci.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRAUT, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

- Approuve le budget 2007 du CPAS.

Rapport 2006 sur l'administration et la situation des affaires de la Commune

En application de l'Article L1122-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, il appartient au Conseil Communal de prendre connaissance du rapport sur l'Administration et la situation des Affaires de la Commune, relatif à la période du 1^{er} octobre 2005 au 30 septembre 2006.

M.LIENARD retiendra la bonne présentation du travail, le document complet, l'inventaire détaillé des actions menées par la Commune durant un an.

Il souhaite que l'on puisse, pour quelques points en particulier et, sur base d'une décennie, obtenir un graphique des évolutions en matière de population, naissances, décès, délivrance de permis de bâtir, etc...

Il félicite l'ensemble des services communaux pour le travail accompli.

M.DUPONT précise qu'il s'agit d'un travail très intéressant qui permet d'avoir une idée précise sur la vie de la Commune.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

- en a pris connaissance.

Budget Communal 2007 – Vote

M.le Bourgmestre donne la parole à M.P.BOUVIEZ, Echevin des Finances.

« Monsieur Bernard Sirault, Echevin des Finances lors de la précédente mandature nous disait :

- 2006 est pour l'ensemble des municipalistes une année importante puisqu'elle est synonyme de renouvellement des assemblées délibérantes »

Je continuerai par ceci :

« 2007 est pour les municipalistes élus, l'année charnière qui décidera des nouvelles orientations à prendre en matière de gestion de la commune »

C'est pourquoi, je ne pourrai ce soir que vous présenter, puisque nous ne sommes qu'en début d'année, un budget qualifié de transitoire et réaliste.

Pourquoi un budget transitoire ?

Comme vous l'avez sans doute remarqué, il reste axé sur des orientations déjà envisagées lors du budget 2006. Cela s'explique par le fait qu'il a été rédigé avant que la déclaration de politique générale, conditionnant les actions à développer durant les 6 prochaines années, ne soit débattue et validée par le Conseil Communal.

Malgré les difficultés financières rencontrées, le budget 2007 s'inscrit dans une logique de continuité.

Tel qu'il a été élaboré, il est conforme à l'accord de majorité qui, je vous le rappelle a été approuvé le 4 décembre dernier par le Conseil Communal.

Dans les grandes lignes, il contribue à ce que les actions dans les domaines sociaux éducatifs, préventifs, culturels et de l'environnement soient maintenues.

Il garantit également les actions menées en matière de développement local et de rénovation urbaine.

Pourquoi un budget réaliste ?

Comme je vous l'expliquerai plus loin, nos dépenses budgétaires sont affectées par un grand nombre de contraintes. C'est donc un budget réaliste ne nous autorisant uniquement que de consolider les actions déjà entreprises.

Globalement, le budget que nous vous présentons ce soir se caractérise par un mali à l'exercice propre.

Les recettes sont estimées à 20.681.126 €,

Les dépenses à 21.722.744 €.

Nous accusons dès lors un déficit de 1.041.618 €

Soyons clair, si le budget est en déficit, vis-à-vis de la loi, il respecte la légalité puisque le mali reste inférieur au 1/3 boni calculé sur base du 1/3 de la somme du boni cumulé + du fonds de réserve à l'ordinaire.

Tout exercice confondu, le budget se décline comme suit :

- Recettes : 23.349.997 €
- Dépenses : 22.249.289 €

et présente un boni cumulé de 1.100.708 €

Quels sont les éléments qui nous conduisent à vous présenter un tel budget ?

Il est vrai que celui-ci a été difficile à ficeler.

Plusieurs critères semblent nous être défavorables.

En matière de dépenses, nous accusons une augmentation non négligeable de la charge de dettes, certes, imputable notamment aux emprunts contractés pour un ensemble d'investissement à l'extraordinaire. A ce niveau, elle est supérieure à 2.400.000 €.

L'ensemble des emprunts contractés est la conséquence d'une politique de rénovation urbaine engendrée déjà depuis plus de 6 ans par la précédente majorité.

Soyons honnête, tous les mandataires responsables s'accordent à considérer que Frameries, insérée dans une zone qui est en train d'assurer sa reconversion a besoin de subir un « lifting » afin d'améliorer son attractivité.

Il est facile de parler d'aménagement du territoire lorsqu'on se situe dans des communes comme Lasnes, La Hulpe ou LLN car une rénovation superficielle suffit pour maintenir un cadre de vie de qualité.

Frameries, comme la plupart des communes du Borinage nécessite une rénovation urbaine plus conséquente. Cette rénovation a un prix.

La majorité précédente, soutenue par l'ensemble du Conseil Communal a entamé un énorme travail en matière de rénovation.

Sans nul doute, ce travail en profondeur doit continuer. Nous devons impérativement aménager le centre ville et en particulier la rue des Alliés pour qu'elle redevienne le fleuron de notre cité.

Je cèderai tout à l'heure, la parole à Mrs P. Debaisieux ,Echevin des Travaux et D.Draux ,Echevin de l'Aménagement du Territoire qui vous présenteront les projets inscrits à l'extraordinaire en matière de rénovation urbaine.

Cette charge de dettes, issue d'une action volontariste de nos mandataires est néanmoins anormalement gonflée par des emprunts que nous avons été contraints de réaliser.

Les emprunts contractés dans le cadre de la consolidation d'intercommunales telles que l'IRSIA , Ambroise Paré et de la consolidation de la caisse des pensions augmentent artificiellement notre charge de dettes.

Celle-ci s'accroît également par l'accumulation de charges d'emprunts générés via le plan Tonus axe II ,emprunts qui ont d'ailleurs été induits par manque de soutien financier venant du Fonds des Communes.

Je voudrais, également, ce soir, mettre l'accent sur la nécessité qu'une Commune puisse maîtriser la totalité de ses dépenses de transferts.

En effet, si certaines d'entre-elles sont le reflet de décisions concertées et appliquées dans le cadre d'une politique communale, je citerai notamment les transferts de subventions en faveur du CPAS, des mouvements associatifs, sportifs et culturels des Fabriques d'Eglise, du syndicat d'initiatives et des subventions en faveur du plan ZEN et du plan de prévention, d'autres nous sont imposées.

La Zone de Police boraine, le service incendie, la perte d'exploitation de l'IRSIA, même si à ce niveau des efforts significatifs ont été enregistrés nous impliquent des dépenses de transferts excessives qui contrarient l'équilibre budgétaire.

Avant de commenter les recettes, permettez-moi de m'attarder sur les dépenses de fonctionnement.

Un travail minutieux a été effectué au sein services de l'Administration afin de compresser au maximum les dépenses 2007 relatives aux fournitures.

Cependant, dans le cadre du fonctionnement, nous risquons d'enregistrer une augmentation importante de nos dépenses imputable à la flambée du prix de l'énergie.

Alors que nous espérions le contraire, l'ouverture des marchés de l'énergie induiront des surcoûts considérables.

De manière à éviter tout excès de dépenses dans ce domaine, l'Administration Communale a pris la décision d'étudier la meilleure façon de réduire son coût énergétique.

Un audit énergétique est en cours. Il établit actuellement un diagnostic énergétique sur les 5 bâtiments les plus énergivores de la Commune.

Le rapport d'audit permettra au service travaux de mener des actions correctives.

Il sera demandé aux membres du personnel de s'engager dans des procédures permettant de réduire au maximum la consommation d'énergie dans les locaux. Des séances d'information et de sensibilisation seront programmées dans ce sens.

Enfin nous nous proposons d'adhérer à une centrale d'achats qui pourrait nous faire bénéficier d'une réduction au niveau des tarifs énergétiques.

En ce qui concerne les recettes, nous avons émis le souhait de respecter la logique de ne pas alourdir la fiscalité. C'est ainsi, que nous avons maintenu la taxe sur l'impôt sur les personnes physiques à 8,0 %, que le centime additionnel sur le précompte immobilier est gardé à 2600 et que la taxe sur les égouts et celle relative à l'enlèvement des immondices restent inchangées

Par contre quelques réajustements ont été procédés. Il a été prévu :

- une augmentation substantielle de la taxe relative à l'occupation du domaine public qui vise principalement les ambulants des marchés.
- une augmentation de la taxe sur les panneaux publicitaires
- une augmentation de la taxe sur les établissements bancaires
- une révision à la hausse du prix à l'ouverture de dossiers dans le cadre des permis environnement et permis uniques.

Enfin, suite à une recommandation du Ministre Courard, la taxe sur les imprimés publicitaires « toutes boîtes » sera calculée en fonction du poids du document distribué, formule considérée comme plus écologique. Pour rappel, elle était établie auparavant en se basant essentiellement sur le nombre d'exemplaires distribués.

En matière de recettes, je tiens à faire remarquer au Conseil Communal que nous enregistrons pour 2007 une augmentation de recettes au niveau de la taxe sur l'IPP (+/- 115.000 €), ainsi qu'au niveau de l'additionnel sur le précompte immobilier (+/- 140.000 €).

Ces données apparaissent comme réconfortantes. Elles permettent, en tout cas, de considérer qu'il existe déjà un impact positif sur notre attractivité et démontre ainsi le bien fondé de notre politique en matière de rénovation urbaine et de logement.

Je terminerai mon exposé en insistant sur la nécessité de modifier les critères de répartition du Fonds des Communes.

Notre positionnement en commune de 3ème catégorie ne nous laisse guère de possibilité d'obtenir plus de subventions. Or, Frameries, comme ses communes voisines, intégrée dans un tissu socio-économique précaire a besoin de fonds pour s'extirper d'un certain marasme.

La possibilité a été offerte, dès le départ, à Liège et Charleroi, d'user d'assez de moyens financiers pour sortir la tête hors de l'eau.

Il est donc actuellement urgent de revoir ces critères trop longtemps figés car d'autres communes sont aussi dans le besoin.

Comme vous le savez, parce que les subventions que nous recevons du Fonds des Communes sont insuffisantes, nous sommes contraints depuis 2001 à contracter un emprunt, chaque année, dans le cadre du plan Tonus axe II.

Pour 2007, nous nous voyons encore obligés, afin de maintenir l'équilibre budgétaire et dans le cas précis d'éviter de dépasser le 1/3 boni, d'emprunter 1.130.000 € bien évidemment partiellement remboursable à la tutelle.

Je termine donc mon exposé sur cette note en demi teinte mais sans doute réaliste.

Je cède, de ce pas, la parole à Monsieur Debaisieux et Monsieur Draux qui vous présenteront les grands axes du budget extraordinaire. Après quoi, Monsieur le Bourgmestre ouvrira les débats ».

M. BOUVIEZ remercie l'Assemblée pour l'attention qu'on lui a accordée.

M. le Bourgmestre donne la parole à M. DRAUX, Echevin des Travaux.

« Je voudrais rappeler l'importance en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire du budget extraordinaire par rapport au budget communal. Il représente presque 1/3 de ce budget global soit 6 500 000 € pour un budget de 21 700 000 € ! Il est divisé en deux grands secteurs :

- les travaux subsidiés, programmes triennaux, le fonctionnement en général des travaux ;
- l'aménagement du territoire.

Je citerai deux grandes priorités du Collège Communal :

- redynamiser le centre urbain de Frameries et intensifier le commerce local et réaménager le centre de La Bouverie reconnu zone d'initiative privilégiée en fonction de la vétusté de l'habitat.
- Recherches actives de subventions :

Depuis 1993, nous menons donc une recherche intensive de subventions auprès de la Région Wallonne pour, notamment, la Rénovation Urbaine de Frameries Centre et, depuis 2000, pour La Bouverie.

Vu le contexte financier difficile que nous connaissons, nous avons limité nos actions pour 2007 à ces deux grands pôles de rénovation, subventionnés à 60 % en voiries et 75 % pour les bâtiments, à Frameries et à 90 % pour les bâtiments à La Bouverie.

Le Ministre régional wallon a réservé pour notre entité une enveloppe de 500 000 € alors que le montant des travaux programmés s'élève à 1 200 000 €. Grâce à la réinjection du produit de la vente des immeubles construits, cette enveloppe a été respectée.

Il donne alors connaissance à l'Assemblée de la convention exécution 2007 de Frameries-centre et de la Zip de La Bouverie.

Outre ce programme, nous avons prévu l'aménagement d'un parking provisoire de plus ou moins 70 emplacements aux 4 Pavés de Frameries.

Parallèlement à cela, la Rénovation de la rue des Alliés est prévue. Nous venons par ailleurs de voter un marché visant à la réalisation d'une endoscopie et d'un curage des égouts de cette artère commerçante.

Dans le prolongement de ce grand projet de rénovation des 4 Pavés, notre souci est de maximaliser les subventions et, grâce à nos relais, nous travaillons actuellement sur un montage important qui nous permettra de faire subventionner totalement, on l'espère, tout l'aménagement du haut de la rue des Alliés ».

Il remercie l'Assemblée pour son attention.

Après la présentation de ce budget communal 2007 par M.BOUVIEZ, Echevin des Finances, M.BAUWENS retient qu'en écoutant tous ces chiffres, on ressent le tournis ; il reconnaît alors que la gestion n'est pas aisée. Il félicite le Collège Communal qui n'a pas augmenté l'IPP. Ce budget étant annoncé de « transition », devra prendre son envol. Il craint par ailleurs de voir arriver devant le Conseil et ce, tout au long de l'année, des modifications budgétaires.

Dans un budget familial, il existe déjà des impondérables et donc, on risque fort d'en rencontrer dans le budget communal 2007.

Pour cette raison, son groupe votera contre celui-ci.

Concernant le maintien de l'IPP à 8 %, M.P.BOUVIEZ fait remarquer que l'on entre dans un contexte d'attractivité positif pour la Commune.

M.DISABATO interroge l'Assemblée sur le fait qu'il a constaté en trois années, une augmentation de près de 18 % des traitements des Bourgmestre et Echevins. De plus, un montant de 15 000 € apparaît en ce qui concerne l'acquisition de vélos.

M.DUPONT répond que l'acquisition des vélos est liée à l'ouverture de l'espace multiservices et que celle-ci provient de la Région Wallonne.

Pour les traitements des Bourgmestre et Echevins, il justifie l'augmentation par le fait que lors de la précédente mandature, le traitement de M.DONFUT était limité de par ses fonctions parlementaires ce qui n'est pas son cas. Quant aux traitements des Echevins, on applique la Loi en la matière.

M.DEBAISIEUX précise que ces traitements sont fixés en fonction d'un pourcentage du traitement du Secrétaire Communal ainsi qu'en fonction du chiffre de population.

Le Secrétaire communal confirme qu'il s'agit certainement d'une explication administrative qui sera donnée après analyse avec les services.

M.DUPONT insiste sur le fait que ceux-ci sont fixés par la Loi et que la Commune ne dispose d'aucune marge de manœuvre à ce sujet.

M.DISABATO annonce un vote contre le budget communal 2007.

M.DUPONT souligne que le groupe ECOLO n'a aucune leçon à donner quant au fonctionnement du Collège Communal. Ici, on tombe dans la démagogie ; il y avait d'autres commentaires à faire par rapport à ce budget 2007.

M.LIENARD remercie les Echevins pour les exposés complets réalisés ainsi que les services communaux qui ont travaillé sur ce budget 2007. Il souligne l'importance des annexes et des graphiques qui sont précieux en ce qui concerne la compréhension générale. Il confirme qu'il a bien reçu les pièces 7 jours francs avant la date de cette séance.

M.LIENARD définit le budget communal 2007 comme de « transition » et de « procrastination ».

Pour le caractériser, il emploiera un terme moins usuel, non pour faire du genre mais bien, parce que ce mot correspond bien à l'esprit.

Et ce, car le budget 2007 du fait des contraintes financières n'autorise pas toutes les orientations nouvelles souhaitées. Cette procrastination ne doit nullement nous laisser sur place.

La déclaration de politique générale annoncée pour le prochain Conseil Communal devra, après cette pause, mieux répondre aux attentes des citoyens et, tracer les pistes du futur pour cette nouvelle mandature.

L'objectivité nous invite à préciser que l'actuel budget est pour le moins étriqué, si étriqué même que les marges de manœuvre sont singulièrement réduites.

Comment en est-on arrivé là ? Sans refaire l'histoire, il retrace les trois phases sources des difficultés ; difficultés similaires à beaucoup d'autres entités locales comparables à Frameries.

1^{ère} phase :la réforme fiscale :

- plus particulièrement la réforme de l'IPP qui n'a jamais été compensée par le Ministre Fédéral des Finances, faut-il le rappeler

la réforme des polices :

- annoncée comme une opération blanche mais qui, finalement, présente une note additionnelle à charge des communes.

La répartition du Fonds des Communes :

- Qui, dans un esprit de solidarité, devra être modifiée afin que Frameries reçoive son juste dû par habitant.

2^{ème} phase :les problèmes régionaux :

sans s'étendre sur le passé, il rappelle que c'est un fait qui grève lourdement le budget. Il souligne la très onéreuse intervention communale dans l'assainissement financier de :

- l'ISPH, A.Paré, IOS/IRSIA, la quote part au Fonds des Communes,
- sans parler de l'intervention financière difficilement objectivable dans le service incendie (800 000 €).

Ce n'est pas parce que la majorité représente plus de 80 % de la population qu'il ne faut pas parler vrai. Etre réaliste et, comme il l'a dit lors de la séance d'installation du Conseil Communal, il convient de nourrir les débats. C'est donc dans cet esprit qu'il aborde la 3^{ème} phase de la situation budgétaire.

3^{ème} phase :

la politique de revitalisation et de rénovation urbaine est voulue par tous. Elle s'avérait indispensable pour impulser un cachet attractif à la commune mais, en sans doute faudra-t-il, en attendant des jours financiers meilleurs, concrétiser le programme envisagé sans nécessairement encore acquérir des immeubles qui alourdiraient le patrimoine communal. Etaler dans le temps s'avérera indispensable en utilisant bien les subsides prévus.

Tout ceci imposera une politique modeste au départ quitte, en fonction des moyens, à amplifier des actions dont les objectifs auront été clairement définis et ce, sans remettre en cause le concept poursuivi.

Ce qui le conduit à dire qu'outre la déclaration de politique générale relative à la stratégie à mener pour l'avenir de la commune, il conviendra d'élaborer une réflexion en profondeur concernant les lignes de force des budgets 2008 et suivants.

Pour ce qui a trait à 2007, comme l'Echevin des Finances l'a souligné l'épuration est difficile.

La majorité n'a pas choisi la facilité. A savoir, augmenter les taxes, à l'exception de légers ajustements techniques, les taux restent inchangés. On approuve cette position. Toutefois, comme il l'a fait remarquer lors de la commission, il souhaite une plus grande vigilance encore en ce qui concerne la perception de la taxe sur les immeubles abandonnés ainsi que sur celle relative au déversement sauvage d'immondices. La sévérité doit être de mise.

Il se réjouit par ailleurs que la taxe relative à l'enlèvement des immondices ne porte que sur un an. Les habitants ont pris l'habitude de trier et donc, on pourrait tenter une expérience en revenant à la distribution de sacs gratuits qui, depuis quelques années, sont payants.

Bien entendu, cette gratuité entraînerait la modification des taux d'imposition. Cette mesure devrait s'étendre au niveau régional ; on examinera avec les autres communes quelles sont les opportunités qui se dégageront. Il demande également que l'on accélère, tout en restant vigilant, la problématique des dépôts sauvages. Il ajoute que certaines rues, certains quartiers sont défigurés par ceux-ci. Il insiste pour qu'une politique plus sévère soit de mise.

D'autre part, il relève les efforts importants réalisés au niveau de la réfection des trottoirs et souligne que le plan de développement rural vise, en outre, l'élimination des taudis.

Avant de conclure, il voudrait, sans aucun esprit partisan et, en appréciant le fait que ceci témoigne de la volonté unanime du Collège Communal, mettre en exergue quelques points relevant de la responsabilité des Echevins CdH.

Il y a donc 100 000 € supplémentaires consacrés notamment à la réfection des trottoirs, 50 000 € supplémentaires pour le plan de développement rural, pour l'acquisition de matériel mieux adapté pour l'entité ou encore, l'élimination de taudis.

Il ajoute que l'enseignement bénéficiera de 3 000 € pour relancer le cours de natation, 20 000 € en vue de procéder à la mise en œuvre d'une politique d'accueil extra scolaire globale et cohérente.

Enfin, il imagine que, lors du prochain Conseil Communal, on aura l'occasion d'examiner le nouveau projet concernant la prévention et la sécurité.

Son groupe estime donc que ce budget étriqué vu les motifs qu'il a évoqué précédemment témoigne de la cohésion de la nouvelle majorité et de son sens des responsabilités.

Pour toutes ces raisons, son groupe connaissant les contraintes, conscient du fait que l'on ne puisse en quelques mois indiquer tous les nouveaux accents souhaités et, confiant dans le travail et la volonté de la nouvelle équipe communale approuvera ce budget communal 2007.

Il remercie l'Assemblée pour l'attention témoignée.

M.DONFUT précise à l'attention des nouveaux Conseillers que le travail débute au sein des Commissions. Les questions techniques y sont débattues au préalable.

Comme le disait M.LIENARD, depuis de nombreuses années le Conseil a vécu dans une ambiance constructive ; il a connu des débats vigoureux mais toujours empreint d'un esprit de total respect.

Par rapport au budget présenté ce soir, on ressent beaucoup de vivacité, de dynamisme. C'est très bien que les responsables aient l'audace de venir avec des idées. Ici, c'est un premier budget pour un tout jeune Collège Communal et donc, arriver avec un tel exposé n'est pas simple.

Il souhaite obtenir le soutien du Collège et du Conseil Communal en matière de Rénovation Urbaine. En effet, aujourd'hui, il existe des possibilités pour le monde communal et, il y a donc lieu de s'inscrire dans cette volonté en déposant un projet auprès du Fonds Structurels Européens. Depuis de nombreuses années, l'ensemble du Conseil Communal a soutenu beaucoup de projets. De ce fait, aujourd'hui, on peut dire que l'on a l'assiette pour déposer un dossier.

En ce qui concerne le budget ordinaire, la masse salariale est liée à un plan de gestion imposé par la Région Wallonne. Ce plan est complètement respecté. Le problème provient au niveau des recettes fiscales (Fonds des Communes) qui laisse à désirer.

Frameries n'a pas augmenté l'IPP qui reste à 8 % alors qu'une commune voisine vient de l'élever à 8,8 %. Une solidarité se doit d'exister entre les Communes ce qui n'est pas le cas.

Mme FONCK relève qu'ici, on mélange les débats. Avec le soutien du Fonds des Communes, on pourrait, en effet, rééquilibrer les choses mais, ici, ce n'est pas la meilleure façon de discuter du budget 2007.

M.DONFUT regrette que le dialogue qui existait au départ ne soit plus d'actualité suite au choix posé par une autre Commune. De ce fait, l'ensemble des Communes risque de rencontrer des problèmes avec le Fonds des Communes.

M.BAUWENS quant à lui, se dit heureux d'apprendre la reprise des cours de natation très prochainement.

Sur proposition du Collège Communal :

- par 21 voix « Pour », à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, BURY, DUPONT, GRACI

et,

- par 4 voix « Contre », à savoir :

DI BARI, GRACI, BAUWENS & DERUDDER

décide :

de voter le budget communal 2007.

La délibération requise est adoptée.

Adoption du procès-verbal de la dernière séance (séance publique)

Il s'agit de la séance du 25 janvier 2007.

En application de l'Article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et, conformément à l'Article 43 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, ce document doit être considéré comme adopté s'il n'appelle aucune observation durant la présente séance.

Divers

Mme I. DUPONT, Conseillère Communale – Mobilité – Rue du Peuple

Mme I.DUPONT, Conseillère Communale, intervient pour signaler le stationnement des véhicules à la rue du Peuple qui entrave dangereusement la circulation des véhicules.

En effet, ce stationnement oblige le conducteur d'un véhicule à se déporter complètement sur la gauche de la chaussée. Cette attitude peut provoquer des accidents graves.

M.le Bourgmestre répond que le service de police sera chargé de réaliser un rapport sur cette artère de l'entité.
La suite utile et nécessaire sera réservée à ce problème.

M. V. RUSSO, Conseiller Communal – Place de la Bouverie – Desserte locale

M.V.RUSSO, Conseiller Communal, rappelle que lors de la rénovation de la Place de La Bouverie, une desserte locale a été réservée exclusivement aux riverains.

Hors, il apparaît que celle-ci est systématiquement occupée par le stationnement d'automobilistes.

M.V.RUSSO demande donc que l'on examine la situation rencontrée et qu'après étude des lieux précités, on envisage l'installation d'un panneau ou d'un marquage au sol adapté.

Les services concernés seront invités à procéder à l'examen de la situation et, la suite utile sera réservée.

**M. D.DONFUT, Conseiller Communal – Folder du Centre Culturel & Social –
Mise au point**

M.DONFUT rapporte le contenu du folder du Centre Culturel & Social en collaboration avec le Centre Culturel Local visant l'organisation du Frameries Jazz.

Il souhaite que les choses soient clarifiées à ce propos afin d'éviter toute ambiguïté.

Il demande que MM.CEUTERICK & DELHAYE règlent le quiproquo afin d'obtenir une mise au point en matière d'organisation du Frameries Jazz.

Par le Conseil :
Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre ff.,

Ph.WILPUTTE.

J-M.DUPONT.